

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 5/87 du 1/06/85
INTERPRETE. L. F. DGP

portant versement, reclassement et
nomination de certains fonctionnaires
des Cadres de la catégorie A hiérar-
chique II des SAF en tête HANNINGO-
Joseph Valéry. -

LE PREMIER MINISTRE

V I S A S :

VU la Constitution du 5 Juillet 1979;

VU la loi n° 76-84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordo n° 019-84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 5 Juillet 1979;

VU la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

DGB. VU l'arrêté n° 2067/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

VU le décret n° 62-130/ME du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

VU le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

VU le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

VU le décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

DCF. VU le décret n° 67-50/BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et réaffectations notamment en son article 1er et 2;

VU le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

VU le décret n° 84-856 du 8.3.1984 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n° 84-858 du 13.3.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement;

VU le décret n° 80-530 du 27.12.1980 portant déblocage des postes des Agents de l'Etat;

VU le décret n° 84-860 du 20.3.1984 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;

VU le décret n° 71-247 du 29.7.1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les contributions Directes, l'enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62-426 du 29.12.1962;

VU le décret n° 73-143 du 24.4.1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Fédérale du Congo;

VU l'arrêté n° 6624/MEPS.DGTFF.DFP du 2.8.1984 portant promotion au titre de l'année 1984 des fonctionnaires des cadres des A 2 et 3 des SAF (Travail et Administration Générale);

VU le Rectificatif n° 84-923 du 19.10.84 au décret n° 84-856 du 13.3.84 portant nomination des Membres du Gouvernement;

VU le décret n° 85/200 du 5.03.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

Vu l'arrêté n° 9151/MTE/FFPS.DGTFP.DFF du 6.12.84 autorisant certains fonctionnaires des Services Fiscaux et des SAF à suivre un stage de formation dans le domaine des Impôts en France en tête NGOUILLI Charles David ;

Vu la lettre n° 1319/DGF du 4.9.84 du Directeur Général des Impôts transmettant les dossiers des intéressés ;

Vu les demandes des intéressés ;

Vu l'arrêté n° 4089/MTPS.DGTFP.DFP du 27.4.82 portant intégration et nomination de Monsieur NKABA Joseph, dans les cadres de la catégorie hiérarchie I des SAF (Administration Générale).

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n° 71-247 et 73-143 des 26.7.1971 et 24.4.1973 susvisés, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie II des SAF (Administration Générale) dont les noms suivent, titulaires du diplôme de l'Ecole Nationale des Impôts de Clermont Ferrand (France) sont versés dans les cadres des Impôts, reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés comme suit :

Inspecteur Stagiaire, indice 710 ACC = Néant

- NKABA Joseph, Attaché des SAF Stagiaire, en service à Brazzaville

Inspecteur de 1^{er} échelon, indice 790 ACC = Néant

- MAPENGO-GANONGO Joseph Valery, Attaché des SAF de 2^o échelon en service à Brazzaville.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 28 Août 1984, date effective de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 17 JUIN 1985

Par ~~le~~ Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard MOUNTHI.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGFP/DGPCE 3
DGB 3
DCF 1
DOSSIERS 6
INTERESSES 2
SGCM/BC 2